STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE BIODIVERSITÉ 2025-2034

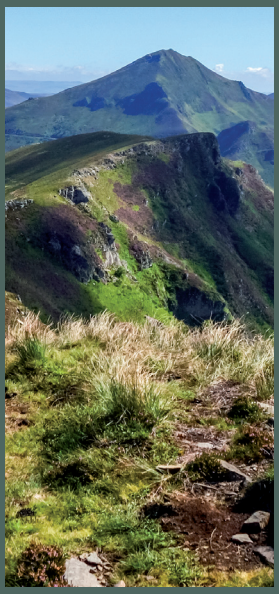

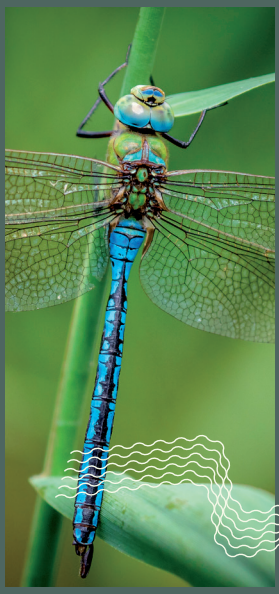

cantal auvergne

« Le Cantal offre un patrimoine naturel dont la richesse et la beauté sont reconnues au-delà de notre territoire. La biodiversité locale, constitue un environnement exceptionnel et apporte beaucoup à la vie culturelle et sociale. Elle représente un levier fort de l'attractivité du Cantal. La Stratégie Départementale Biodiversité adoptée pour les dix prochaines années (2025-2034) témoigne de notre volonté d'agir pour la préservation de ce patrimoine et pour un territoire durable, avec des objectifs précis et concrets. »

Bruno Faure
Président du Conseil Départemental du Cantal

La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) et leurs interactions. Elle offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien.

Pourtant, la biodiversité se dégrade partout dans le monde : 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont fortement dégradés. Le rythme actuel de disparition des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction : on parle d'une extinction de masse des espèces.

La France métropolitaine n'échappe pas à cette tendance. Elle se situe ainsi parmi les dix pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées et 68% des habitats menacés au niveau européen sont présents en France métropolitaine.

LA BIODIVERSITÉ CANTALIENNE EN QUELQUES CHIFFRES

8 300
Espèces recensées

573
Espèces protégées

28
Sites géologiques

240
ZNIEFF

34
Sites Natura 2000

12
Espaces Naturels Sensibles

961
Espèces menacées et quasi menacées

UNE BIODIVERSITÉ ESSENTIELLE

Les milieux naturels cantaliens assurent, directement ou indirectement, de nombreux services à la population : **ce sont les services écosystémiques.**

Ressources Naturelles

Ressource en eau
Matériaux de construction

Sources d'énergie
Approvisionnement en nourriture

Services de Régulation

Séquestration du carbone
Qualité de l'air
Production d'oxygène
Pollinisation

Régulateur des ressources en eau
Contribution au bon état des milieux aquatiques

Services Culturels

Cadre de vie
Tourisme
Santé physique et mentale

Activités récréatives et sportives
Education à l'environnement

Mais menacée...

Si le patrimoine naturel cantalien est relativement préservé et diversifié, il subit cependant des pressions liées à l'activité humaine telles que le changement climatique, l'artificialisation des milieux, l'évolution de pratiques agricoles, les pollutions, le développement d'espèces exotiques envahissantes...

LA STRATÉGIE DEPARTEMENTALE BIODIVERSITE

Pour faire face aux **enjeux de préservation de la biodiversité,** le gouvernement a adopté, en novembre 2023, **la Stratégie Nationale Biodiversité.** Dans une volonté d'exemplarité et d'action et dans la continuité des politiques développées jusqu'à présent en faveur des milieux naturels, **le Conseil départemental du Cantal a élaboré, à son tour, une Stratégie Départementale Biodiversité pour la période 2025-2034.**

Une ambition
Définir et structurer les orientations et actions du Conseil départemental en faveur de la biodiversité pour les dix prochaines années.

Des principes
- La consolidation des politiques et outils de la collectivité en faveur de la préservation du patrimoine naturel
- L'intégration de cette préoccupation dans tous les champs d'intervention du Conseil départemental.

Un dispositif financier
Approuvé le 31 janvier 2025, il comprend 4 mesures permettant d'intégrer les modalités d'intervention déclinées dans le programme d'actions de la Stratégie départementale Biodiversité.

La Stratégie Départementale Biodiversité est structurée autour de 4 enjeux déclinés en 11 objectifs stratégiques et 23 actions.

LES MILIEUX NATURELS À ENJEUX DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE BIODIVERSITÉ

Les zones humides et milieux aquatiques de tête de bassin versant

Les continuités et corridors écologiques
Alignements, haies, murets...

Les milieux herbacés ouverts
Prairies naturelles, pelouses, estives...

Les forêts anciennes
Forêts mâtures et vieilles forêts

DES MILIEUX NATURELS FONCTIONNELS ET RÉSILIENTS FACE À L'ENSEMBLE DES MENACES

Objectif Stratégique 1

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS À ENJEUX

La gestion et la préservation de ces milieux est essentielle. Dans cet objectif, le Conseil départemental souhaite accompagner les projets de gestion durable ou de restauration les concernant.

Objectif Stratégique 2

PRÉSERVER, GÉRER ET RESTAURER LES SITES PRIORITAIRES POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les sites labélisés Espaces Naturels Sensibles et Rivières Sauvages et le domaine du Lioran sont identifiés comme prioritaires par le Conseil départemental. A ce titre, ils bénéficient de mesures d'intervention spécifiques, dans la continuité des démarches développées jusque-là.

Objectif Stratégique 3

METTRE EN ŒUVRE ET PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le Conseil départemental s'engage à amplifier son action pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion et la création de routes, de bâtiments départementaux, ainsi que dans les projets d'équipements qu'il pourra soutenir financièrement.

UNE RESSOURCE EN EAU PRÉSERVÉE EN QUANTITÉ ET DE BONNE QUALITÉ

Objectif Stratégique 1

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR AMÉLIORER LEUR FONCTIONNEMENT ET LEUR RÉSILIENCE

Dans cet objectif, le Conseil départemental poursuit son soutien à la mise en œuvre des outils de gestion des milieux aquatiques et son intervention dans le domaine de l'assainissement. Il s'engage également à réduire l'impact de ses bâtiments et activités.

Objectif Stratégique 2

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN QUANTITÉ

Le Conseil départemental poursuit son engagement pour améliorer la gestion quantitative des systèmes d'eau potable et s'engage également en vue d'une meilleure prise en compte de la ressource en eau dans ses bâtiments et activités.

UNE MEILLEURE APPROPRIATION DES ATOUTS DE LA BIODIVERSITÉ PAR TOUS

Objectif Stratégique 1

SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE AU RESPECT DU PATRIMOINE NATUREL

Le Conseil départemental maintient les dispositifs existants dans ce domaine, en soutenant les actions de découverte pour un large public sur les sites prioritaires. Il propose également de nouvelles interventions de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement dans la nature pour les scolaires et le jeune public.

Objectif Stratégique 2

FACILITER LA DÉCOUVERTE ET LE RESPECT DES MILIEUX NATURELS

Afin de développer une découverte respectueuse des milieux naturels, le Conseil départemental soutient la réalisation d'aménagements d'accueil et de découverte durables. Il s'engage également à créer des outils de découverte pour les sites prioritaires qu'il pilote.

Objectif Stratégique 3

COMMUNIQUER DE FAÇON HARMONISÉE ET CONCERTÉE AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

Pour mettre en lumière le patrimoine naturel, sa diversité et ses sensibilités, le Conseil départemental soutient la conception d'outils de communication présentant les milieux à enjeux et les sites prioritaires et valorisant les actions mises en œuvre et soutenues par le Conseil départemental.

UNE CONNAISSANCE RENFORCÉE ET PARTAGÉE

Objectif Stratégique 1

POURSUIVRE ET CAPITALISER L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Le Conseil départemental soutient l'acquisition de connaissances dans les milieux à enjeux et dans les sites prioritaires. Il s'engage également à améliorer la connaissance, sur les propriétés de la collectivité, notamment sur les bords de routes départementales.

Objectif Stratégique 2

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES MILIEUX ET LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil départemental développe un Observatoire de la biodiversité, permettant de conforter l'Observatoire de l'eau et de mettre en place un suivi à long terme d'indicateurs de l'état de la biodiversité.

Objectif Stratégique 3

PARTAGER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE À TOUS LES PUBLICS

Afin de centraliser et organiser les données disponibles, le Conseil départemental propose de développer et gérer une base de données sur la biodiversité et de partager la connaissance acquise.

cantal
LE DÉPARTEMENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tél. 04 71 46 20 20 - www.cantal.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Cofinancé par
l'Union européenne